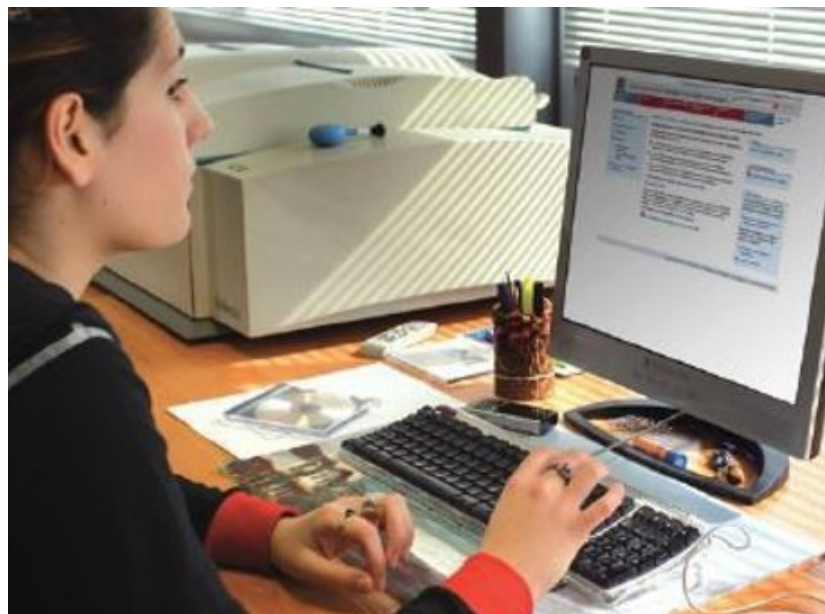


Etat local du marché : ODIL par l'INSEE est-il performant ?



()

L'article L330-3 du Code du Commerce, ex loi Doubin, impose au franchiseur de fournir au candidat franchisé, au moins vingt jours avant la signature du contrat de franchise, un document – le Document d'Information Précontractuel, le DIP- donnant des informations sincères qui lui permettent de s'engager en connaissance de cause.

Le contenu du DIP est règlementé. Tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du candidat sont indifférenciés, quelque soit la localisation envisagée de la franchise à l'exception de l'un d'entre eux : l'état local du marché.

En pratique, le franchiseur rencontre des difficultés pratiques importantes pour établir ce document. Quel est son contenu ? Et comment éviter d'engager des frais pour faire établir une étude au profit d'un « éventuel » partenaire. Car par définition le bénéficiaire de l'information n'est pas dans l'obligation de devenir franchisé, de régler une redevance initiale....Et le franchiseur peut donc être amené, à fonds perdus, à financer une étude inutile.

Si les informations sont incomplètes, erronées ou ambiguës, le contrat de franchise peut être annulé ce qui peut emporter obligation, pour le franchiseur, suite à une condamnation, de payer à son franchisé des sommes très importantes, dont le remboursement de la redevance initiale.

Les enjeux sont donc non négligeables....

Comment faire établir un état local du marché pertinent à moindre coût ?

Le process ODIL créé par l'INSEE, a le mérite d'êtregratuit. Un essai révèle qu'il est communiqué un certain nombre d'éléments dont une liste des points de vente concurrents du franchiseur, ouverts sur la zone de chalandise étudiée.

Au-delà de la communication de données très générales, comme le nombre d'habitants de la ville étudiée, la répartition par tranche d'âge, par catégorie sociales professionnelles, jugée insuffisante par la jurisprudence (cf CA Paris, 5ème Chambre, section B, 22 mai 2008, n°06-17959), le secteur d'activité est « pointé ». Mais il ne s'agit que de statistiques « brutes », de surcroît obligatoirement « datées ». Une actualisation est donc nécessaire (ouverture récente d'un concurrent performant, fermeture de points de vente dans le secteur d'activité étudié.....).

Une classification doit également être effectuée à partir des données communiquées par l'INSEE : ces concurrents sont-ils des franchisés ? Des commerçants indépendants ? L'état local du marché s'analyse par rapport à l'offre, mais également par rapport à la demande ; et de ce point de vue, les données communiquées par l'INSEE –dont je n'ai pas compétence pour apprécier la fiabilité- sont à ce sujet précieuses. **En résumé, l'ODIL est un outil précieux, au service des franchiseurs, qui peut servir de base à l'établissement de l'état local du marché même s'il faut reconnaître la plus-value informative et sécuritaire des [professionnels des études de marché](https://franchisebusinessclub.com/p/pfmarketing) (<https://franchisebusinessclub.com/p/pfmarketing>).**

[Maître Alain Cohen-Boulakia](https://franchisebusinessclub.com/membre/alaincohen/pages?page_type=Expert)

https://franchisebusinessclub.com/membre/alaincohen/pages?page_type=Expert), membre du Franchise Business Club et du collège des experts de la FFF. Cabinet [SVA avocats](https://franchisebusinessclub.com/p/sva-societe-d-avocats) (<https://franchisebusinessclub.com/p/sva-societe-d-avocats>).

[#elm](#) (/recherche?terms=elm)

[#etude de marché](#) (/recherche?terms=etude%20de%20march%C3%A9)

[#dip](#) (/recherche?terms=dip) [#doubin](#) (/recherche?terms=doubin)

[#I330](#) (/recherche?terms=I330)

[#document d'information précontractuel](#) (/recherche?terms=document%20d'information%20pr%C3%A9contractuel)

[#information precontractuelle](#) (/recherche?terms=information%20precontractuelle)

[#loi doubin](#) (/recherche?terms=loi%20doubin)

Vous devez être connecté pour pouvoir commenter

Connexion ()



Commenter



(/membre/pierrefleury)

PierreFleury (/membre/pierrefleury) Créateur **PFmarketing (/p/pfmark...**

Attention, ODIL est certes un outil complet et pratique mais en aucun cas, il ne peut être utilisé pour réaliser un ELM. DE très nombreuses raisons mais les principales:

♡ Répondre • 13/07/2020



(/membre/pierrefleury)

PierreFleury (/membre/pierrefleury) Créateur **PFmarketing (/p/pfmark...**

- pas de représentation PRÉCISE et GEOLOCALISEE de la concurrence, - pas de niveau de précision à l'IRIS (quartier), qui est la base de l'ELM, - pas de notions de budgets des ménages,... Bref, il ne faut pas chercher à réaliser un ELM moins cher en passant par un outil qui sera juridiquement opposable, ATTENTION donc!

1 ♡ Répondre • 13/07/2020



(/membre/pierrefleury)


PierreFleury (/membre/pierrefleury) Créateur **PFmarketing (/p/pfmark...**

Une enseigne sérieuse comprend qu'un ELM complet/conforme/juridiquement sûr requiert le travail d'un consultant qualifié(et un ELM prend en moyenne deux heures de travail) donc cette notion de gratuité ou de "moins cher" ne peut s'y appliquer.

♡ Répondre • 13/07/2020

↳ Voir les commentaires précédents ()

Recommandations d'article



(/art. 2/les-bases-de-la-franchise-en-9-questions) (/membre/jeansamper)

Article

Les bases de la franchise en 9




(/art. 1/les-nouveautés-dans-la-franchise-debut-2023) (/membre/martinadministrateur)

Article

Nouveautés dans la

15 février 2023



(/art. 2/7-conseils-pour-les-futurs-franchiseurs) (/membre/martinadministrateur)


Article

7 conseils pour les futurs




questions
(/article/les-
bases-de-la-



1 
(/article/les-
bases-de-la-
franchise-en-9-
questions)

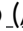
jurisprudence
début 2023
(/article/nouveau



0 
(/article/nouveautes-
dans-la-
jurisprudence-
debut-2023)

franchiseurs
(/article/7-
conseils-pour-



0 
(/article/7-
conseils-pour-
les-futurs-
franchiseurs)



Mentions légales • Conditions générales d'utilisation • Politique de confidentialité (/confidentialite)

